

Mathieu KLEIN

Nancy, le 8 février 2013 MK/HL/MHG

Monsieur le secrétaire départemental,

Suite à votre courrier, je souhaite vous apporter un certain nombre d'informations qui, je l'espère, permettront de répondre à vos interrogations.

Concernant le plan Collèges nouvelles générations, le conseil général a veillé à ce qu'il fasse l'objet d'une importante concertation avec l'ensemble des acteurs.

Dans le cadre de cette concertation, j'ai eu notamment plusieurs fois l'occasion de présenter la démarche et les décisions prises in fine par le conseil général au Conseil départemental de l'Education nationale au sein duquel les organisations syndicales représentatives des personnels, dont le SNES-FSU, sont appelées à siéger. De la même manière, les conseils d'administration des établissements concernés et dans lesquels siègent les représentants élus des personnels, ont été régulièrement informés des avancées et du contenu de la concertation, tout comme des décisions arrêtées par l'assemblée départementale.

Avec le même souci de concertation, le conseil général a souhaité qu'un point puisse être fait au CDEN du 11 février prochain au sujet du collège Jean Lamour.

La reconstruction de cet établissement s'inscrit bien, comme vous le soulignez, dans un projet global à l'échelle du secteur Nord Nord Ouest du Grand Nancy regroupant actuellement 5 établissements : La Fontaine à Laxou, Georges de la Tour, Claude le Lorrain, Jean Lamour et Alfred Mézières à Nancy.

Vous connaissez également le diagnostic qui a été partagé par les acteurs le concernant à savoir, un patrimoine surdimensionné par rapport à la démographie scolaire actuelle et à venir (1282 collégiens aujourd'hui pour une capacité d'accueil de 2050 places), des effectifs déséquilibrés ainsi qu'une mixité insuffisante à l'échelle de ce secteur et enfin plusieurs établissements en mauvais état.

Compte tenu de ces éléments le conseil général a proposé, à l'issue de la phase de concertation, une carte des collèges organisée autour de quatre établissements nécessaires pour accueillir les élèves de ce périmètre dans de bonnes conditions. Chacun d'entre eux devrait ainsi accueillir une moyenne de 320 élèves. Ce dimensionnement à taille humaine permettra une meilleure prise en compte l'hétérogénéité des publics.

Deux de ces 4 établissements seront des collèges entièrement neufs, l'un sur le site de l'actuel collège Jean Lamour, l'autre au Plateau de Haye. Cette carte privilégie ainsi le maintien du service public d'éducation au Plateau de Haye, un des quartiers du département ayant bénéficié d'un important programme de rénovation urbaine d'une part et la mise à disposition d'un collège qui accueillera, en dehors du Plateau, une partie des élèves du quartier (collège Jean Lamour) permettant ainsi de renforcer la mixité à l'échelle du secteur d'autre part. Les deux autres collèges, Alfred Mézières et Georges de la Tour bénéficieront quant à eux des travaux dont ils ont besoin.

Un calendrier prévisionnel des opérations sur le bâti et de redéfinition de la sectorisation a été établi pour ce secteur, avec notamment un démarrage du projet de construction du collège neuf sur le site actuel du collège Jean Lamour dès l'été 2012.

Ce calendrier a été percuté par la problématique démographique à court terme du collège Jean Lamour.

En effet, le rectorat a attiré en décembre 2012 l'attention du conseil général, sur les effectifs de cet établissement à la rentrée prochaine. Le collège accueille cette année (hors SEGPA et ULIS) 135 collégiens. Les prévisions des services de l'Education Nationale tablent sur un maximum de 114 collégiens à la rentrée prochaine, c'est-à-dire en 2013. Avec cet effectif, le collège comptera deux divisions et quatre postes d'enseignants de moins.

C'est dans ce cadre que le conseil général et la direction académique de l'éducation nationale proposent une suspension de fonctionnement entraînant la fermeture temporaire du collège Jean Lamour, qui reste néanmoins administrativement ouvert, à la rentrée prochaine. Les élèves seront provisoirement affectés vers un autre collège. Les familles dont les enfants sont actuellement scolarisés au collège Jean Lamour ainsi que les parents d'élèves de CM2 des 2 écoles du périmètre de sectorisation du collège ont ainsi été invitées à exprimer leur choix de scolarisation pour la rentrée prochaine, entre deux établissements de proximité (Claude le Lorrain et Alfred Mézières).

Les locaux de Jean Lamour ainsi inoccupés pourraient ainsi permettre d'accélérer, autant que faire se peut, les travaux à Jean Lamour. L'objectif pourrait ainsi être une ouverture à la rentrée 2016.

Concernant les autres points que vous évoquez, et notamment le secteur du Piennois, je souhaite vous confirmer que le conseil général a engagé la concertation sur le plan Collèges nouvelles générations sans aucun a priori. Si le seuil de 300 élèves que vous mentionnez avait été retenu, il aurait fallu se poser la question de la fermeture d'une quinzaine d'établissements, ce qui n'a bien évidemment pas été le cas.

Comme ailleurs dans le département, un diagnostic a été partagé pour le secteur du Piennois. Les collèges Paul Langevin, Joliot-Curie et Gaston Ramon scolarisent aujourd'hui un peu moins de 850 élèves pour une capacité d'accueil de 1 550 places. De plus, ces établissements sont métalliques et en mauvais état.

Tenant compte de ces éléments et de la concertation avec les acteurs qui ont évalué chacune des hypothèses d'évolution de la carte des collèges, l'assemblée départementale a décidé de mettre à disposition deux collèges neufs dans ce bassin de vie. Il a également été prévu avec le conseil général de la Meuse que les familles le souhaitant pourraient scolariser leurs enfants au collège de Bouligny.

La discussion reste aujourd'hui ouverte avec les acteurs locaux pour définir les lieux d'implantation de ces deux établissements avec comme objectif un maillage équilibré du territoire. Concernant le report de réunion que vous évoquez, la décision en a été prise compte tenu que les conditions d'un dialogue serein et constructif n'étaient pas réunies.

Vous en souhaitant bonne réception et restant disponible, je vous prie de recevoir, monsieur le secrétaire départemental, mes sincères salutations.

Mathieu Klein